

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	005	11
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 13 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 13 février 2026	Étaient présents : M. LEHMANN, M. BREHIER, MME ROCH, MME MILLER et M. FROGER, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. FRIMON- RICHARD, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, MME BESANÇON par M. LANOË, M. LEDUC par MME ROCH, M. MONROIG par M. SIPA et MME MERTZ par M. MATT.
PRÉSENTS : 16	Absents excusés : M. DELAHAIE et M. BETTI
VOTANTS : 21	Absent : M. JACQUIN
	Mme NOEL a été élue secrétaire de séance.

**Approbation des conventions d'objectifs et de financement 2026
pour les Accueils de loisirs Enfance, Jeunesse et chargé de coopération CTG,
financés en prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Monsieur MATT, Maire de la commune d'Egly, expose que la Caisse d'Allocations Familiales a transmis quatre nouvelles conventions, cela concerne le périscolaire, l'Extrascolaire, l'Accueil ados et le chargé de coopération CTG.

Celles-ci précisent les modalités de calcul et de versement des subventions, le suivi des engagements et l'évaluation des actions pour l'année 2026.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les projets éducatif et pédagogiques de la Ville d'Egly,

VU la déclaration des structures auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES),

VU l'avis favorable de la commission Scolaire, Enfance et Jeunesse le 12 Février 2026,

VU l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires Administratives le 12 Février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'examiner les conventions d'objectifs et de financement de 2026 pour les Accueils de loisirs Enfance, Jeunesse et chargé de coopération CTG,

CONSIDÉRANT que les nouvelles conventions ont pour objet de déterminer les règles de financement par la Caisse d'Allocations Familiales des Accueils de loisirs Enfance, Jeunesse et chargé de coopération CTG, qu'elles conditionnent le versement de la prestation de service ordinaire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ces conventions pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention n° 14455-40901 d'objectifs et de financement de la prestation de service pour l'Accueil Ados,

APPROUVE la convention n°14455-28965 d'objectifs et de financement de la prestation de service pour l'Extrascolaire,

APPROUVE la convention n°14455-28963 d'objectifs et de financement de la prestation de service pour le Péricolaire,

APPROUVE la convention n°14455-69814 d'objectifs et de financement de la prestation de service pour le Chargé de coopération CTG,

PRÉCISE que les conventions sont signées pour l'année 2026,

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 24/02/2026
et de la publication le : 24/02/2026
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme,
Le Maire d'Egly

Edouard MATT